

Syndicat Mixte des Espaces Industriels de Besançon - Convention de secrétariat et de gestion

M. LE MAIRE, Rapporteur : Pour fonctionner et remplir sa mission, le Syndicat Mixte des Espaces Industriels de Besançon fait appel aux compétences du personnel de chacun des deux membres : Ville de Besançon et Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs.

Au cours de sa séance du 3 juillet 1997, le Comité du Syndicat Mixte des Espaces Industriels de Besançon a approuvé deux projets de convention :

- l'une avec la Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs qui assurera la commercialisation,

- la deuxième avec la Ville de Besançon qui assurera le secrétariat, moyennant une indemnité annuelle forfaitaire s'élevant à 75 000 F HT pour chaque convention. Elles seront applicables pour les années 1997 et 1998.

Le Conseil Municipal est invité à :

- autoriser M. le Maire à signer la convention à intervenir avec le Syndicat,

- autoriser l'ouverture des crédits nécessaires à l'encaissement de cette recette au compte 92.90.7068.85021.30200 qui sera reprise au budget supplémentaire de l'exercice courant.

Après en avoir délibéré et sur avis favorables des Commissions Economie - Emploi - Tourisme et du Budget, le Conseil Municipal en décide ainsi à l'unanimité.

Récépissé préfectoral du 26 novembre 1997.